

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2016 9 H 30

Présents : Mmes MM. BARAFFE Jean-Pierre, BARI Pierre, CARISEY Nicolas, DARD Didier, DONZE Philippe, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, RIBIERE Jean-François, ROPP Michèle.

Absents : Mmes BION Arlette, NOEL Charline, absents excusés pour raison professionnelle : Mme M. DOUMER Sonia, LOMBARDET Christophe,

Secrétaire de séance : Mme GOUSSET Claudine (unanimité)

COMPTE ADMINISTRATIFS 2015 (budgets : principal, eau, assainissement collectif, chaleur, SPANC, sous la présidence de M. RIBIERE J. François)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2015 unanimité (10 VOIX POUR)						
Résultats reportés	197 541.75	0.00	0.00	194 005.92	197 541.75	194 005.92
Op. de l'exercice	225 227.61	320 261.47	580 513.91	675 759.73	805 741.52	996 021.20
TOTAUX	422 769.36	320 261.47	580 513.91	869 765.65	1 003 283.27	1 190 027.12
Résultats de clôture	102 507.89			289 251.74		186 743.85
Restes à réaliser	260 639.57	276 733.20			260 639.57	276 733.20
Résultats définitifs	-86 414.26			+289 251.74		202 837.48
BUDGET EAU 2015 unanimité (10 VOIX POUR)						
Résultats reportés		18 591.94	7 168.41			11 423.53
Op. de l'exercice	30 968.58	41 880.30	111 951.72	126 972.80	142 620.30	168 653.10
TOTAUX	30 968.58	60 472.24	119 120.13	126 972.80	142 620.30	180 076.63
Résultats de clôture		29 503.66		7 852.67		37 356.33
Restes à réaliser	44 547.20	4 015.00			44 547.20	4 015.00
Résultats définitifs	-11 028.54			+7 852.67		-3175.87
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015 unanimité (10 VOIX POUR)						
Résultats reportés	82 931.54	0.00	165.81	0.00	82 097.35	0.00
Op. de l'exercice	85 385.48	63 754.00	61 715.46	69 546.42	141 100.94	133 300.42
TOTAUX	168 317.02	63 754.00	61 881.27	69 546.42	223 198.29	133 300.42
Résultats de clôture	104 563.02			7 665.15	89 897.87	
Restes à réaliser	4 563.35				4 563.35	
Résultats définitifs	-109 126.37			+ 7 665.15		-101 461.22
BUDGET CHALEUR 2015 unanimité (10 VOIX POUR)						
Résultats reportés		56 470.22		3 329.25		59 790.47
Op. de l'exercice	5 672.00	10 983.00	27 730.29	31 781.29	33 402.29	42 764.29
TOTAUX	5 672.00	67 453.22	27 730.29	35 110.54	33 402.29	102 554.76
Résultats de clôture		61 781.22		7 380.25		69 161.47
Restes à réaliser	0.00	0.00				
Résultats définitifs		+61 781.22		+7 380.25		+69 161.47
BUDGET SPANC 2015 unanimité (10 VOIX POUR)						
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	12 124.00	0.00	12 124.00
Op. de l'exercice	0.00	0.00	4 494.63	0.00	4 494.63	0.00
TOTAUX	0.00	0.00	4 494.63	12 124.00	4 494.63	12 124.00
Résultats de clôture		0.00		+ 7 629.37		+ 7629.37
Restes à réaliser	0.00	0.00	0	0	0	0
Résultats définitifs		0.00		+ 7 629.37		+ 7629.37

C. GAUSSIN, maire, a ensuite repris la présidence.

Affectation résultat de fonctionnement 2015 budget principal

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 289 251.74 €

un solde d'exécution d'investissement de - 102 507.89 €

un solde des restes à réaliser d'investissement de +16 093.63 €,

soit un besoin de financement de 86 414.26 €

Décide :

l'affectation en réserves R1068 de 86 414.26 €

le report en fonctionnement R002 de 202 837.48 €

Affectation résultat de fonctionnement 2015 budget eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 7 852.67 €

un solde d'exécution d'investissement de 29 503.66 €

un solde des restes à réaliser d'investissement de - 40 532.20 €,

soit un besoin de financement de 11 028.54 €

Décide :

l'affectation en réserves R1068 de 7 852.67 €

le report en fonctionnement de 0 €

Affectation résultat de fonctionnement 2015 budget assainissement collectif

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 7 665.15€

un solde d'exécution d'investissement de - 104 563.02 €

un solde des restes à réaliser d'investissement de - 4 563.35 €,

soit un besoin de financement de 109 126.37 €

Décide :

l'affectation en réserves R1068 de 7 665.15 €

le report en fonctionnement de 0 €

Affectation résultat de fonctionnement 2015 budget chaleur

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 7 380.25 €

un solde d'exécution d'investissement de 61 781.22 €

un solde des restes à réaliser d'investissement de 0 €,

soit un besoin de financement de 0 €

Décide :

le report en fonctionnement R002 7 380.25 €

Affectation résultat de fonctionnement 2015 budget SPANC

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 7 629.37 €

un solde d'exécution d'investissement de 0 €

un solde des restes à réaliser d'investissement de 0 €,

soit un besoin de financement de 0 €

Décide :

le report en fonctionnement R002 de 7 629.37 €

➤ ***Unanimité (11 voix POUR)***

COMPTES DE GESTION 2015 (budgets : principal, eau, assainissement, chaleur, SPANC)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Rapport annuel de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) année 2015

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport 2015 établi par la CLECT. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Il expose que cette commission a pour rôle de déterminer le montant net des charges transférées par chaque commune à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt suite au passage en Taxe Professionnelle Unique. La CLECT a donc quantifié pour 2016 les nouveaux transferts de compétences réalisés afin d'évaluer les attributions de compensation prévisionnelles 2016 de chaque commune membre de la CCPH ;

Le maire précise que ce rapport 2015 a été approuvé au Conseil Communautaire dans sa séance du 10 décembre 2015 et amène le conseil municipal à se prononcer.

Où l'exposé du maire, le conseil municipal APPROUVE le rapport 2015 de la C.L.E.C.T

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Programme travaux forestiers 2016

Le maire présente le programme des travaux forestiers de la forêt communale pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le programme de travaux sylvicoles et d'infrastructure pour un montant total de 24 739 €€ H.T.
- d'autoriser le maire, ou l'un des adjoints, à signer les pièces correspondantes, y compris les devis pour ces travaux.

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

avenants baux à ferme

M. Jacques DUPONT et Mme Floriane DUPONT ont adressé un courrier reçu le 12 février 2016 pour informer que leur bail respectif était mis à disposition du GAEC de GONVILLARS à compter du 31 décembre 2015. Il convient d'établir les avenants correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer ces avenants.

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Vote des 3 taxes au niveau communal pour 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte comme suit les taux 2016 à appliquer pour la commune:

- taxe d'habitation : 4.34 %
- foncier bâti : 9.04 %
- foncier non bâti : 27.23 %

soit les mêmes taux que 2015

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

PRISE DE COMPETENCE BASSIN D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION PAR LA CCPH

La présente délibération complète la délibération 2016-05 du 09 janvier 2016 ayant le même objet.

Le Maire expose que lors du conseil communautaire du 10 décembre dernier, la Communauté de communes a décidé de prendre une nouvelle compétence en matière d'apprentissage de la natation en direction des enfants scolarisés dans le Pays d'Héricourt à effet du 01 janvier 2017.

La Communauté de communes souhaite porter ce dossier car la prévention des noyades reste un enjeu majeur de l'apprentissage de la natation. Par ailleurs, il s'agit d'ouvrir au plus grand nombre la pratique des activités de loisir et en particulier des multiples activités nautiques (voile, kayak, ski nautique, plongée etc.). Ces pratiques nouvelles se démocratisent aujourd'hui à la fois dans le cadre scolaire et extra-scolaire. Or, un enfant qui ne sait pas nager se trouve exclu de ces activités puisqu'il est nécessaire d'obtenir un brevet de natation pour y participer.

Actuellement, il existe un seul bassin d'apprentissage, géré par la ville d'Héricourt et qui est donc naturellement destiné aux seules écoles de la ville centre sans possibilité d'ouvrir de nouveaux créneaux pour d'autres écoles. Le besoin se fait donc sentir sur le pays d'Héricourt d'élargir l'offre par la création d'un second bassin qui permettra l'apprentissage de la natation à tous les élèves du Pays d'Héricourt, prioritairement les primaires et les élèves de 6^{ème} étant précisé que la natation constitue un enseignement obligatoire dans le cursus scolaire de l'élève.

En application des dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des collectivités territoriales, les communes doivent se prononcer sur la modification de l'article 5.2.4 des statuts de la communauté de communes de la manière suivante :

« 5.2.4 - Développement d'une politique sportive d'intérêt communautaire

- *Gestion et entretien des installations sportives attenantes au collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt : gymnase, salle de gymnastique et plateau sportif*
- *Construction, développement, gestion et entretien du terrain de football synthétique intercommunal de Brevilliers*
- *Gestion et entretien du terrain de football stabilisé d'Héricourt (à partir du 1^{er} septembre 2014) »*
- *Construction, réhabilitation et gestion de bassins d'apprentissage de la natation pour les publics scolaires en priorité, à compter du 01 janvier 2017.*

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve la modification des statuts de la CCPH pour la prise de compétence en matière d'apprentissage de la natation.

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Convention d'adhésion à AIIS (Association Intercommunale d'Insertion de la région de Saulx)

La commune, souhaitant faire appel aux services d'AIIS, doit s'engager à payer une adhésion annuelle (montant compris entre 200 et 250 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de verser la somme de 200 € à AIIS pour 2016
- autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer la convention 2016 ;

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

convention de partenariat entre la commune et ERDF

M. le maire présente le projet de remise en valeur du poste de transformation électrique « village » sis vers le 6 bis grande rue. Cette réalisation sera confiée à AIIS (chantier d'insertion). ERDF s'engage à prendre 50 % de cette réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer la convention avec ERDF

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Travaux voirie rue des lavières et route de Corcelles : demande de subvention

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal :

- sollicite l'aide financière du Conseil Départemental, au titre de la pose de caniveaux et bordures de trottoirs sur le domaine public, rue des lavières et route de Corcelles, sur une longueur de 340 ml. Le montant estimé s'élève à 13 600 € H.T. et la subvention attendue est égale à 3 910,00 €.
Un devis et un plan sont joints au dossier.
- s'engage à respecter les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans le cadre de ces travaux.

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Recrutement ponctuel) (Loi n°84-53 modifiée - art. 3 1°)

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié au déménagement de la mairie (grand nettoyage des locaux)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 demi-journées allant du 16 au 17 mars 2016 inclus.
Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C
Cet agent assurera des fonctions d'entretien de la nouvelle mairie à temps non complet à hauteur de 10 H (soit 5 H par jour).

➤ Unanimité (11 voix POUR)

Liste des Marchés A Procédure Adaptée

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le maire de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente en procédure adaptée ;

CONSIDERANT la liste des marchés conclus en 2015

PREND ACTE de la présentation des décisions du maire.

PREND ACTE des marchés conclus en 2015 par le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et dont la liste figure en annexe.

➤ Unanimité (11 voix POUR)

INFORMATIONS DIVERSES

-Le CD 70 accorde une subvention de 4 196.18 € pour les travaux d'accessibilité de la mairie, salle polyvalente et maison des jeunes

-une nouvelle association « manuelacréatif » ayant pour objet la création de liens entre les personnes par le biais de travaux manuels (peinture, couture, tricot, créations diverses) vient de se mettre en place dans la commune

-l'opérateur Orange a prévu la dépose prochaine du parc de cabines téléphoniques de la commune (la durée moyenne d'utilisation des cabines installées est de 33 secondes par jour)

-il sera possible d'adhérer au projet zéro phyto, zéro pesticide initié par la CCPH avec le concours de l'Ascomade. L'agence de l'eau finance les études préalables et peut participer à l'acquisition de matériel à hauteur de 80 %

-les dossiers de demande de D.E.T.R. pour les travaux d'accessibilité, de vidéo protection, de réfection des portes et du calvaire de l'église sont réputés complets. Autorisation de préfinancement est accordée. Les montants seront notifiés ultérieurement

-le DOB 2016 de la CCPH est à disposition en mairie et sera mis en ligne sur le site « campagnol » de la commune

-la municipalité avec les conseillers départementaux font les démarches pour obtenir un nouvel abribus pour la commune associée de Corcelles

-une subvention de 17 408 € est accordée au titre de l'AED pour les travaux de voirie rue des lavières et route de Corcelles- Ces travaux sont commencés

-le projet de convention d'interconnexion avec la commune, le SI des eaux du Vernoy et celui des Six Bœufs est toujours en discussion. Cette interconnexion devrait être réalisée pour juin 2016

-courriers de remerciement :

- de l'APF (association des paralysés de France - délégation 70) pour le projet de mise en accessibilité à hauteur de 20 000 €
- de la prévention routière pour la subvention accordée
- de l'association Danse Joie Santé pour les moyens mis en œuvre pour que leur activité se déroule dans une atmosphère confortable, grâce aux interventions des élus et des employés

-le droit de préemption n'est pas exercé sur la parcelle 173 ZD 74 de Corcelles

Fin de séance à 13 H

Fait à Saulnot, le 30 mars 2016

C. GAUSSIN, maire.

